

population était relativement petite, mais les distances étaient grandes. Des régions urbaines sont déjà établies, surtout à Banff et à Jasper, et le gouvernement a dû, en prenant des arrangements avec les autorités provinciales en vue de l'aménagement des parcs nationaux, prévoir des tenures à bail à perpétuité.

Je tiens à m'arrêter sur cette question de tenure à bail à perpétuité, car n'est-ce pas là-dessus qu'ont porté les griefs des résidents, surtout ceux des parcs des Rocheuses au cours des dernières années. Le député de Rocky Mountain (M. Sulatycky) devrait se raviser, puisqu'il est le seul porte-parole à la Chambre des résidents de ces parcs—même si le ministre n'est pas là pour l'entendre—et il se fait le défenseur du gouvernement lorsqu'il tente d'insinuer que l'annulation des tenures à bail à perpétuité dans les parcs nationaux de l'Ouest est due à l'administration antérieure.

M. Woolliams: C'est juste.

L'hon. M. Dinsdale: Défend-il ainsi les droits de ses mandants et se fait-il leur porte-parole à la Chambre des communes? J'ai ici une déclaration officielle émanant de la Direction des parcs nationaux, qui a étudié toute la question des baux emphytéotiques depuis la fin des années 50, alors qu'un moratoire avait été déclaré quant aux prochains terrains qui seraient cédés pour des parcs nationaux jusqu'au moment où le recensement complet de tous les parcs de l'Ouest pourrait être fait et un plan d'ensemble établi, afin d'assurer que ces parcs respectent les normes de qualité établies en vertu de la loi sur les parcs nationaux. C'est en 1963 que le principe de perpétuité a été annulé par le gouvernement libéral d'alors, et c'est à ce moment que les controverses ont commencé. J'ai ici la déclaration de la direction des parcs, dont l'article 7 précise: « Sous le présent ministre », en parlant du ministre qui est entré en fonction en 1963. . .

M. Woolliams: Vous voulez dire le nouveau sénateur.

L'hon. M. Dinsdale: L'article 7 précise:

a) A la cession, on transforme les baux en baux renouvelables d'une durée de 42 ans plutôt que de les laisser fondamentalement inchangés jusqu'à la date normale du renouvellement.

b) Le renouvellement normal des baux automatiquement renouvelables ne portera que sur une période de 42 ans, au lieu de la période de 42 ans plus 21 qu'avait inaugurée le gouvernement précédent.

c) En ce qui concerne les biens résidentiels et non commerciaux, les nouveaux baux pour les terrains antérieurement non aliénés, les baux émis lors de la cession et les baux émis comme renou-

[L'hon. M. Dinsdale.]

vement normal renferment une clause prévoyant le paiement aux locataires d'une indemnité pour les améliorations, suivant leur juste valeur marchande.

C'est là une déclaration de la Direction des parcs nationaux et j'en fournirai volontiers une copie au député de Rocky Mountain, pour son édification. J'espère qu'il n'essayait pas, de propos délibéré, de dénaturer les faits, car ce serait rendre un fort mauvais service aux gens de l'Ouest.

M. Sulatycky: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question.

L'hon. M. Dinsdale: Certainement.

M. Sulatycky: N'est-ce pas un fait qu'entre 1952 et 1963 252 baux perpétuels n'ont pas été renouvelés?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, si c'est exact, ces décisions, contraire à la politique gouvernementale, étaient inconnues du ministre. En fait, lorsque des plaintes m'ont été soumises, dans ce domaine, j'ai fait un vaste tour des parcs nationaux pour rencontrer les conseils consultatifs de Banff, de Jasper et autres afin de m'assurer qu'il n'y aurait pas d'injustice à cet égard. Je n'ai pas dit aux gens que s'ils n'étaient pas contents, ils n'avaient qu'à sortir des parcs nationaux. Nous avons écouté leurs instances et comme la lettre l'indique, ils étaient très satisfaits.

M. Sulatycky: Mais l'honorable représentant ne nie pas que 252 baux n'aient pas été renouvelés entre 1958 et 1963?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je suis stupéfié que le député de Rocky Mountain, que je croyais compétent. . .

M. Orange: Il l'est.

L'hon. M. Dinsdale: Il s'est mis du côté du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Quand il s'agit de choisir entre le gouvernement et le peuple. . .

M. Orange: Répondez à la question, Walter.

L'hon. M. Dinsdale: . . . ils sont du côté du gouvernement. . .

M. Orange: Répondez à la question. Il y avait 252 baux qui portaient votre signature.

L'hon. M. Dinsdale: J'enverrai une copie de cette déclaration officielle du ministère au député des Territoires du Nord-Ouest qui, lors d'un entretien confidentiel, m'a avoué qu'il n'était pas d'accord avec l'attitude arbitraire et bureaucratique de la Direction des parcs nationaux à ce sujet.